

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE LE 3 JUIN 2024**

Le vingt-sept mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 18 mai 2024

PRÉSENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

Messieurs BERTRAND – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN – HUET – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC – METENS – PELLETIER (arrive à 19h52 avant vote délibération n°24.46) – RICHOUX – SAUVÉE

Messieurs DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à M. LE BRAS

M. BOURGOGNON a donné pouvoir à M. GAUTHIER

Mme DAVID a donné pouvoir à M. TILLARD

Mme PELLETIER a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX jusqu'à son arrivée à 19h52

ABSENT :

M. PARTHENAY

SECRÉTAIRE : Mme FAUCHOUX

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
24.35	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2024	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024.
URBANISME ET CADRE DE VIE			
24.36	M. GAUTHIER	PRINCIPE D'UNE ALIENATION D'IMMEUBLE DE GRE A GRE - PARCELLE AH 199 – RUE DU NOROIT	Après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 3 contres (Mme DAVID et M. THIRION, TILLARD) et 4 abstentions (Mmes HUET, CHAUVIN, METENS et M. BERTRAND), le Conseil Municipal : - VALIDE le principe d'une cession de la parcelle AH n°199 (309 m ²) telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente ; - DECIDE que les frais d'acte et de procédure seront à la charge de l'acquéreur ; - PERMET à Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'enquête publique préalable au déclassement de la parcelle communale concernée ; - SURSOIT à la décision quant au prix de vente.
24.37	M. LE MAIRE	PARTICIPATION 2024 VERSEE A MONTFORT COMMUNAUTE AU TITRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE	Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le versement d'une participation de 45 804,14 € à Montfort Communauté à hauteur des dépenses réelles TTC supportées par Montfort Communauté au titre de la compétence assainissement, déduction faite des subventions accordées, tel que présenté ci-dessus, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette participation auprès de Montfort Communauté, - INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement 2024.

24.38	M. GAUTHIER	COMMISSION CONSULTATIVE REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNALE	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CREE la commission consultative chargée de donner un avis sur le règlement de voirie ; - APPROUVE la composition de cette commission ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de la commune, les conseillers municipaux : <p>M. BOURGOGNON Jean-Luc M. GAUTHIER Stéphane Elu suppléant : M. Michel BERTRAND</p> - Au titre des partenaires <p>GRDF - Lorène KLOSTER SAUR - Ludovic JATTEAU CEBR - Benoit LEHERICEY DEPARTEMENT - Laurent JARRY ENEDIS - Jérôme Gilles SDE 35 - Christophe GALLET ORANGE - Nicolas Poplumont MEGALIS - Patrick PLAY Région service Transport - Yannick FONTANEL SMICTOM - Stéphanie BLOTTIERE Gendarmerie - Lieutenant Albin BERTEAUX</p> - CONFIE à M. Fabrice DALINO, Maire de Montfort sur Meu, la Présidence de la commission consultative ; - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et le cas échéant à modifier les représentants des partenaires extérieurs si nécessaire.
-------	-------------	--	--

EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT

24.39	Mme FAUCHOUX	CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe de cette convention ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, et tout document y afférent.
24.40	Mme FAUCHOUX	REGLEMENT CONCOURS – MONTFORT PARIS 2024 – DANS LE CADRE DE TERRE DE JEUX 2024	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes du règlement du concours, ses modalités d'organisation et de fonctionnement tels qu'annexés, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE

24.41	Mme LE GUELLEC	CONVENTION COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU / OFFICE DE TOURISME / MONTFORT COMMUNAUTE – VISITES GUIDEES DE LA VILLE	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Commune de Montfort-sur-Meu / Montfort-Communauté / Office de Tourisme, réglant les modalités d'encaissement des réservations des visites guidées de la commune de Montfort. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention similaire les années suivantes sur le même sujet, sous réserve de modification non substantielle dans l'équilibre de ladite convention, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à l'application de la présente délibération.
24.42	Mme LE GUELLEC	ADHESION DE LA VILLE DE MONTFORT- SUR-MEU A BRETAGNE EN SCENE(S)	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'association Bretagne en Scène(s) et à signer la convention d'adhésion ; - AUTORISE les crédits budgétaires associés à la dépense, imputation déjà prévue au budget de la Saison culturelle prévu à cet effet ; - VERSE l'adhésion 2024 en tant que personne morale, à savoir 350 € ; - PRECISE que les renouvellements d'adhésion postérieurs seront faits par décision de Monsieur le Maire qui a reçu délégation du conseil à cet effet.
24.43	Mme LE GUELLEC	CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU ET L'ASSOCIATION RESO	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de cession de matériels informatiques réformés à titre gratuit avec l'association RESO annexée à la présente délibération.

TRANSITION, MOBILITES, GESTION DES RISQUES

24.44	M. NEDELEC	CONVENTION 2024-2027 DE GESTION DE LA FRAYERE A BROCHETS DE LA « DUCHESSA ANNE » A MONTFORT-SUR- MEU	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion de la frayère à brochets de la « Duchessa Anne » telle qu'annexée.
24.45	M. NEDELEC	UTILISATION DES BERGES POUR L'ACTIVITE DE PÊCHE DE LOISIRS – CONVENTION 2024-2027	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2024-2027 telle qu'annexée relative à l'utilisation des berges pour l'activité de pêche de loisirs.

24.46	Mme HERITAGE	EXPLOITATION TEMPORAIRE D'USAGE AGRICOLE PORTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC RELATIF AUX CHANTIERS DE FOIN – 2024-2027	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2024-2027 relative à l'exploitation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public relatif aux chantiers de foin. 												
V. FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES															
24.47	M. BERTRAND	DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL - SALLE DU COSEC - REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat au titre des financements DETR et/ou DSIL pour accompagner le projet de renouvellement du système de chauffage ; - SOLLICITE une autorisation de commencement de travaux anticipé. 												
24.48	M. BERTRAND	DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL - ECOLE ELEMENTAIRE PAYS POURPRE - MENUISERIES EXTERIEURES	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat au titre des financements DETR et/ou DSIL pour accompagner le projet de remplacement des menuiseries de l'école Pays Pourpre ; - SOLLICITE une autorisation de commencement de travaux anticipé. 												
24.49	M. BERTRAND	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE SERVICES D'ASSURANCES	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande annexée à la présente délibération ; - AUTORISE à lancer la procédure de mise en concurrence ; - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables induites ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du présent dossier. 												
24.50	M. DUFFE	CRÉATION DE POSTE NON PERMANENT - POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE le poste non permanent, tel que présenté ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Du 31/08 au 07/09/2024</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Accompagnateur/trice Séjour Séniors</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat afférent, - PREVOIT les crédits au budget. 	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	Du 31/08 au 07/09/2024				1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnateur/trice Séjour Séniors
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE												
Du 31/08 au 07/09/2024															
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnateur/trice Séjour Séniors												
24.51	M. LE MAIRE	VŒU	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE le maintien du centre d'examen du code de la route et du permis de conduire, - PRECISE que le conseil municipal se tient à disposition des services compétents pour accompagner le maintien d'un centre d'examen du permis de conduire sur Montfort sur Meu. 												

Fabrice DALINO,
Maire.

